



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

11-09-2018-05

Date de convocation le 04-09-2018

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents : 9
Procuration : 3
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 septembre 2018

Le onze septembre deux mil dix huit à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes ETCHART, PALIS, et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, et LETARGUA.

Pouvoirs : Mr SALEFRANQUE a donné pouvoir à Mr CLAVÉ
Mme BAZIARD a donné pouvoir à Mr CAMDESSUS
Mme LOQUET a donné pouvoir à Mme ETCHART

Absente : Mme BERT

Secrétaire de séance élue : Mme PALIS Estelle

OBJET : LOTISSEMENT DU BOIS A GOUZE : REGULARISATION DU TERRAIN LALANNE DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

Le cabinet de maîtres BILLERACH et CAMET-LASSALLE, notaires à Orthez, chargés aux fins de rédiger les actes sous-seing privé (promesses de vente et d'achat) ainsi que les actes authentiques correspondants demande à l'assemblée de modifier la précédente délibération du 06 juillet 2018.

Compte tenu de la surface de la parcelle, et que le permis d'aménager intègre la parcelle comme formant partie du lot, le Maire propose de céder la parcelle sans contrepartie financière, charge au vendeur les frais d'actes liés à l'acquisition de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DONNE son accord de principe sur la vente de la parcelle désignée sans contrepartie.

DESIGNE le cabinet de Maître BILLERACH et CAMET-LASSALLE, notaires à Orthez, aux fins de rédiger l'acte authentique correspondant.

AUTORISE le Maire Délégué à signer l'acte authentique correspondant.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

